



Steenvoorde, le 26 février 2024

Madame, Monsieur,

Les élèves de CE1 et CE2 bénéficieront de 11 séances de piscine, à Bailleul, du 4 avril au 4 juillet, à raison d'une séance par semaine, le jeudi après-midi (de 14h00 à 14h45 dans l'eau). Le transport se fera en autocar. De ce fait, vous complétez l'autorisation de sortie ci-dessous.

La séance de piscine se passant dans l'après-midi, votre enfant se mettra en maillot de bain en arrivant à la piscine.

Je vous remercie de prévoir à cet effet, un sac avec le maillot de bain, une serviette de toilette, un peigne ou une brosse et de ne pas oublier **le bonnet de bain**.

Les enfants sortiront de l'eau à 14h45. Ils seront donc de retour à l'école pour la sortie de 16h15.

Nous demandons aux familles une participation aux frais de transport d'1 euro par séance, cette participation apparaîtra sur votre facture des mois concernés.

Merci d'avance  
Mme Claeys

✂

\_\_\_\_\_ Réponse attendue pour le 28 mars (message école directe ou papier libre)

Mme ou M. \_\_\_\_\_ autorise son enfant \_\_\_\_\_

A prendre l'autocar pour se rendre à la piscine de Bailleul, le jeudi après-midi, du 4 avril au 4 juillet 2024.

Date :

signature :

